

Les subsides

Voici le passage qui nous intéresse:

... cet argent a été transféré dans le fonds pour des raisons d'ordre administratifs: ...

Par conséquent, il est transféré pour des raisons d'ordre administratif. Cet argent provient du Trésor fédéral. Le ministre a induit la Chambre en erreur. Va-t-il avoir maintenant la décence de nous dire qu'il avait oublié ce document qu'il a déposé hier?

M. Chrétien: Le député m'a accusé d'avoir induit la Chambre en erreur. C'est vraiment terrible. Une autre note a été envoyée le lendemain, je crois, pour dire que l'argent devait provenir du fonds constitué pour le remplacement du pétrole. Le député devrait lire la totalité du dossier. J'ai peut-être eu tort de confier trop de documents au député. Il ne s'y retrouve pas.

M. Clark: Nous connaissons la vérité.

M. Lewis: Avez-vous donné tous les documents?

Le président suppléant (M. Blaker): La parole est au député de Vancouver-Sud.

M. Fraser: Pourrais-je demander ...

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je regrette, mais j'ignore si le député de Hamilton Mountain (M. Deans) demande la parole pour poser une question ou pour participer au débat. Comme je pensais que c'était pour le débat, je ne lui ai pas donné la parole.

M. Deans: C'est pour le débat.

Le président suppléant (M. Blaker): Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources invoque le Règlement.

Des voix: Allons donc!

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'ai juste une observation à faire. Le député de ...

M. Lewis: Une question!

M. Dingwall: ... de Central Nova (M. MacKay) qui vient de parler—je voulais seulement faire une remarque.

M. Lewis: C'est un rappel au Règlement!

M. Dingwall: Je voudrais ...

M. Andre: Ce n'est pas un rappel au Règlement!

M. Beatty: Vous êtes le secrétaire parlementaire du ministre. Posez-lui la question dans son bureau!

Le président suppléant (M. Blaker): Si le député veut soulever une objection, elle doit se rapporter au Règlement. S'il veut poser une question, il faudra qu'il attende, car j'ai déjà accordé la parole au député de Vancouver-Sud.

M. Beatty: Le secrétaire parlementaire pose une question à son ministre.

M. Pinard: Et alors, qu'y a-t-il de mal à ça? Vous n'aimez pas la vérité?

Mlle MacDonald: Cela montre qu'ils ne se voient pas souvent.

M. Fraser: Je voudrais poser une question au ministre. Il y a plusieurs jours, le vice-premier ministre (M. MacEachen), a déclaré que c'était aux intéressés de suivre ces lignes directrices, qu'il n'existait aucun organisme de contrôle et que c'était à chaque ministre d'agir selon sa conscience, en se fiant à son propre jugement. Par ailleurs, le vice-premier ministre a reproché à l'opposition de ne pas se conformer aux principes de la justice naturelle au sujet de ce genre d'affaire.

Un des principes de la justice naturelle, c'est qu'il ne faut jamais être juge et partie. Cela remonte au XVII^e siècle. Puis-je demander au ministre, au nom du gouvernement, si les ministres, le gouvernement et le premier ministre (M. Trudeau) estiment que c'est aux ministres intéressés et à eux seuls de juger si les directives ont été transgressées ou non? Serait-ce quelque chose qui ...

M. Lalonde: Le premier ministre et le Parlement.

M. Fraser: ... devrait être entièrement laissé à la discrétion du ministre qui s'adonne à voir ou à entendre quelque chose?

M. Lalonde: C'est ce que nous débattons aujourd'hui.

M. Fraser: Est-ce que c'est ce ministre qui décidera? N'y a-t-il personne d'autre qui puisse rendre un jugement?

M. Lalonde: Nous en jugeons aujourd'hui.

M. Chrétien: Il y a deux volets à la question. Pour ce qui concerne le ministre, celui-ci est comptable au premier ministre. Si le premier ministre en vient à la conclusion que son ministre a mal agi, il lui demandera de démissionner.

Dans ce cas-ci, le premier ministre a accepté la parole de son ministre des Finances. Siégeant à côté du ministre des Finances, je suis heureux de dire qu'il a, selon moi aussi, agi de façon parfaitement correcte. C'est là le tribunal des ministres. Ceux-ci sont comptables au premier ministre qui, lui, prend les mesures qui s'imposent. Dans ce cas-ci, il a décidé, avec raison à mon avis, de faire encore confiance au ministre de la Justice.

Pour ce qui concerne la population, il existe un autre tribunal, à savoir la Chambre des communes. A 17 h 45, tout le monde aura l'occasion d'exprimer son point de vue.

Des voix: Bravo!